

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-07

Séance du MARDI 28 MARS 2017

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

10 AVR. 2017

ARRIVÉE

Date de la convocation		
23/03/2017		
Date de l'affichage		
05/03/2017		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars à 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président

Présents :

M. André CAZERES, Président
M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Brigitte CAPOU – Marianne SARTHOU
MM. John BOGAERTS - Pierre CAPOU - Christian COUMET - Thierry LASSERRE – Xavier MACIAS -Jean-Baptiste RAMON

Absent excusé :

M. Alain LARROUDE (pouvoir de vote à Marianne SARTHOU)

Secrétaire de séance : M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET ANNEXE DES THERMES

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du compte administratif du Budget annexe des thermes de Cauterets de l'exercice 2016 prend acte des résultats de cet exercice qui se décomposent de la façon suivante :

➤ **Section d'investissement :**

Résultat excédentaire de l'exercice 2016	220 272,41 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2015	525 407,62 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 - exercice 2017	305 135,21 €

➤ **Section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire de l'exercice 2016	185 936,45 €
Déficit antérieur cumulé au 31/12/2015	27 625,42 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 002 - Exercice 2017	158 311,03 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de l'affectation, ci-dessus, de la manière suivante :

➤ **Inscription au budget 2017 :**

Total à inscrire au compte 001 en dépense d'investissement	305 135,21 €
Total à inscrire au compte 002 en recette de fonctionnement	158 311,03 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

